

PROFESSEUR- RESSOURCE TSA 13 N°73

Au sein d'un réseau académique, le **professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)** exerce ses missions en département sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Missions	
Conseil et accompagnement des enseignants	Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.
Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires	Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.
Intervention en formation initiale et continue	Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
Conditions requises	
Diplômes requis	CAPPEI ou 2 CA-SH souhaité
Expérience	Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur. Connaissance des élèves avec des TSA.
Temps de travail	Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures).
Éléments de rémunération	Les chargés de mission et professeurs-ressource bénéficient d'une indemnité forfaitaire annuelle de 3 600 €.
Qualités souhaitées	Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves avec TSA, sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe et à rendre compte, éthique professionnelle, maîtrise des outils numériques, connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA
Connaissances et compétences requises	Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS. Capacité à travailler en équipe et en partenariat. Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.
Modalités de candidature	Envoi du dossier de candidature (Modèle en annexe de la circulaire mouvement) avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 20 mars 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.